Engagements de l'artisan pour sa participation à l'édition 2022 de Expo Art et Artisanat de l'Assomption

Identification de l'artisan

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ DISCIPLINE : _____

COURRIEL:_____ (obligatoire)

L'artisan participera au salon d'artisanat, édition 2022, organisé par Expo Art et Artisanat de l'Assomption inc (ci-après appelée « Expo Art »). Ce salon se tiendra le ou vers le 19 ou 20 novembre 2022 au Collège de l'Assomption, au 270 boulevard de l'Ange-Gardien (entrée Archives Lanaudière), à l'Assomption ou à tout autre endroit à l'Assomption que pourrait choisir Expo Art à sa seule discrétion..

Il appartient à Expo Art de déterminer l'emplacement qui sera attribué à l'artisan sur les lieux du salon.

L'artisan reconnait qu'il doit défrayer des frais de participation de 190.00$. et des frais de location d'équipements qui varient selon la nature des besoins décrits ci-après.
SVP Chèque libellé à : Expo Art et Artisanat de L'Assomption Inc.
et posté à l'adresse suivante : 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (QC) J5W 2H1

Veuillez indiquer vos besoins en cochant les cases appropriées. Si vous utilisez des panneaux, vous devez nécessairement demander un mur.

1. J'ai besoin de : **1 table** de 8 pieds (15.00$) ☐
2. Je n'ai pas besoin de table : ☐
3. Je désire **louer un panneau** * (20.00$) ☐

   Les panneaux offerts par Expo Art sont de 2 types : les panneaux pleins (type A) et les panneaux porteurs de fins câbles d'acier (type B).

   J'ai besoin de louer un panneau de type A ☐ ou de type B ☐

* Note : Les panneaux ont tous 8 pieds de large par 6 pieds de haut.

4. J'ai besoin d'un **mur** pour mon installation, si j'utilise 1 ou des panneaux ou étagères de plus de 4 pieds de hauteur ☐
5. Je n'ai pas besoin d'un mur pour mon installation ☐
6. J'ai besoin d'électricité ☐

L'artisan doit exposer dans la catégorie d'artisanat pour laquelle il a été sélectionné par le comité de sélection d'Expo Art. Si l'artisan désire changer de catégorie, il doit soumettre une demande à cet effet au comité de sélection.

L'artisan doit se conformer à toute directive raisonnable d'Expo Art sur l'utilisation de l'emplacement loué pour l'installation de son kiosque et sur le déroulement du salon en général.

L'artisan peut annuler sa participation au salon, selon les modalités suivantes :

- Annulation 30 jours ou plus avant le salon : L'artisan a droit à un remboursement de 50% des frais de participation (qui sont de 190.00$) et de 100% des frais de location de tables et de panneaux.
- Annulation moins de 30 jours avant le salon : L'artisan n'a droit à aucun remboursement.

L'artisan dégage de toute responsabilité, Expo Art et la Ville de l'Assomption ainsi que leurs administrateurs, actionnaires, dirigeants, employés, agents et représentants, en relation avec la préparation et la tenue du salon et toutes ces personnes ne seront en aucun cas redevables envers l'artisan de quelques dommages directs ou indirects, y compris, mais sans s'y limiter, toute perte de revenus ou de bénéfices ou toutes pertes ou tous dommages aux biens de l'artisan sur les lieux du salon.

L'artisan autorise Expo Art à mettre son adresse courriel et son numéro de téléphone sur le site internet de Expo Art et dans le programme de l'exposition. L'artisan autorise également Expo Art à publier sur son site internet toute photo de l'artisan prise lors du salon.

L'artisan reconnait qu'il doit installer son kiosque à l'heure fixée par Expo Art, **le vendredi** précédent le samedi de l'ouverture du salon au public.

Afin d'éviter tout imbroglio lors de l'installation du kiosque d'un artisan, il est recommandé à ce dernier de prendre en note les besoins qu'il a cochés ou autrement exprimés dans le présent formulaire..

Date _____ **Signature**_____

(Version 2022.1.15)